



**BOURGANEUF**

**Procès Verbal du Conseil Municipal  
Lundi 27 février 2023, 19 heures  
Salle du conseil municipal**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Bourganeuf s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de M. Régis RIGAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation : le 22 février 2023

Présents : Régis RIGAUD, Alain FINI, Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT, Michelle SUCHAUD, Jacques MALIVERT, Karine GARGUEL, Alain BOSLE, Clément BENABDELMALEK, Patricia DELAGE, Fabrice CHARRIER, Paule CALOMINE, Bernard FREISSEIX, Raymond LALANDE, Carmen CAPS.

Absents ayant donné procuration :

Annick LAGRAVE a donné procuration à Jacques MALIVERT

Myriam FLOIRAT a donné procuration à Clément BENABDELMALEK

Hamidé BILGIN a donné procuration à Paule CALOMINE

Ramazan OGUTCU a donné procuration à Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT

Absents excusés : Laurent GAUTIER, Julien ROY, Valérie JAMES, Anabelle DUJARDIN-PERGAUD, Laurent SZCEPANSKI

Clément BENABDELMALEK a été élu secrétaire de séance.

**Les points à l'ordre du jour :**

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 décembre 2022
- 2) Renouvellement des conventions de partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) pour l'animation de la tour Zizim et du Pôle des énergies
- 3) Convention de passage pour l'ouverture au public d'un cheminement reliant le pôle des énergies renouvelables et le site classé des gorges du Verger
- 4) Acquisition du parcellaire du réservoir de Chignat – service d'eau potable
- 5) Cession d'un bien par l'EPFNA, grande maison dite « Brousse » : validation du détail du prix de cession
- 6) Dépenses à imputer à l'article 6232 « fêtes et cérémonies »
- 7) Avenant n°2 à la convention de partenariat avec le CAVL AGORA
- 8) Pôle des énergies : adhésion au dispositif « pass culture » et précisions tarifaires
- 9) Schémas directeurs de gestion des réseaux d'assainissement collectif et d'eaux pluviales, zonage pluvial : adoption de l'opération et du plan de financement prévisionnel

- 10) Acceptation du don de l'Association des Amis du musée de l'Électrification de Bourgneuf (AMEB)
- 11) Convention de gestion du contrat d'assurance statutaire du personnel avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
- 12) Délibération modificative du RIFSEEP
- 13) Convention de partenariat entre le Département de la Creuse et la commune pour le développement de la lecture publique et la gestion de la bibliothèque municipale

---

Le quorum étant réuni et le secrétaire de séance désigné, Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance du conseil municipal.

### **1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 décembre 2022**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 5 décembre 2022.

### **2) Renouvellement des conventions de partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) pour l'animation de la tour Zizim et du Pôle des énergies**

Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT rappelle que cette coopération existe depuis 2021. Elle permet de répondre aux besoins de la commune et la mise en valeur de l'OTI et de ses compétences. Il s'agit d'une opération « gagnant-gagnant » y compris pour les visiteurs. Ainsi, l'équipe de l'OTI accueille le public pour les visites de la tour Zizim et vient en renfort au Pôle des énergies. Ces prestations sont financées par le budget communal via notamment les entrées payées par les visiteurs.

Régis RIGAUD se félicite de ce travail efficient avec l'OTI.

Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT indique que quelques ajustements sont opérés chaque année selon la fréquentation. Ainsi, pour les petites vacances et les week-ends prolongés, il n'y aura pas d'ouverture le dernier jour des congés des vacances scolaires en cours d'année car les visiteurs ne sont pas au rendez-vous.

Les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité la signature des deux conventions et leurs conditions financières.

### **3) Convention de passage pour l'ouverture au public d'un cheminement reliant le Pôle des énergies renouvelables et le site classé des gorges du Verger**

Régis RIGAUD rappelle la délibération prise le 13 septembre 2021 autorisant la signature de baux emphytéotiques avec les propriétaires des fonciers concernés. Il remercie les sœurs « DELAGE » pour leur accord et la rapidité d'exécution de l'acte notarié. Malheureusement, malgré plusieurs rencontres et contacts avec le second propriétaire en direct ou par l'intermédiaire de son notaire, la signature d'un bail de même nature n'a pas été possible. La contreproposition présentée est une convention de servitude de 10 ans avec une rétribution annuelle de 250 €. Régis RIGAUD indique être « peu à l'aise » pour présenter cette délibération mais, qu'afin de ne pas compromettre ce projet de cheminement et de sécuriser juridiquement le passage des visiteurs déjà opérant depuis plusieurs années, il est souhaitable d'accepter l'offre de servitude comme il en a été question en Bureau municipal.

Patricia DELAGE précise que la différence de traitement n'est pas gênante pour sa famille. Cependant, elle trouve dommageable que la durée soit si courte par rapport à un bail dont la durée est portée à 99 ans.

Michelle SUCHAUD regrette vivement le traitement injuste pour cette contractualisation. Régis RIGAUD remercie à nouveau la conseillère municipale et sa sœur. Il précise que la période de 10 ans sera mise à profit pour étudier la procédure juridique adaptée afin de maîtriser définitivement la surface nécessaire au cheminement.

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité, moins une abstention, la signature de la convention de servitude.

#### **4) Acquisition du parcellaire du réservoir de Chignat – service d'eau potable**

Alain FINI rappelle que le réservoir, situé sur la commune de Soubrebost, est implanté sur un terrain privé. Le propriétaire accepte la vente de l'emprise foncière pour la somme de 200 €. La commune acquittera les frais de bornage et notariés.

Régis RIGAUD adresse ses remerciements au propriétaire qui permet ainsi de résoudre une problématique très ancienne. Il est précisé que l'accès au réservoir s'effectue par un chemin communal.

Les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité l'acquisition du foncier du réservoir soit 320 m<sup>2</sup>.

#### **5) Cession d'un bien par l'EPFNA, grande maison dite « Brousse » : validation du détail du prix de cession**

Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT indique que le conseil a déjà délibéré en 2021. Cependant, un nouveau bornage a dû être opéré afin d'inclure l'emprise de l'ancien terrain de tennis, omise lors de la 1<sup>ère</sup> division parcellaire, et d'identifier la surface nécessaire pour la réalisation d'une voie d'accès au foncier communal. Cette emprise d'aménagement devra être rétrocédée à la commune sous un délai maximum de 5 ans. Ces modifications n'ont pas impacté le prix de cession de 100 000 € mais la ventilation de la TVA.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la cession, le prix et son détail.

#### **6) Dépenses à imputer à l'article 6232 « fêtes et cérémonies »**

Régis RIGAUD informe le conseil que cette demande émane de la Direction Départementale des Finances Publiques. Elle permet de détailler les frais payés sur cet article comptable. Il fait lecture des dépenses qui y sont imputées.

Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité l'affectation des dépenses et ce dans la limite des crédits inscrits au budget général.

#### **7) Avenant n°2 à la convention de partenariat avec le CAVL AGORA**

Régis RIGAUD rappelle l'importance, soulignée par les membres du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), de la présence du médiateur et du maintien de ce poste. En effet, depuis 2021, la commune a sollicité le CAVL AGORA pour la création de cet emploi, emploi qu'elle finance via un avenant à la convention partenariale en cours, convention triennale (2019-2022). Régis RIGAUD indique que cette durée de 3 ans est celle utilisée par les autres financeurs du CAVL (Région,

État). Il rappelle que lors de la dernière assemblée, le conseil a validé la nouvelle convention triennale pour la période 2023-2025 en incluant la mission de médiation.

Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité l'avenant n°2 à la convention ainsi que la somme de 31 000 € affectée à la fonction de médiateur.

#### **8) Pôle des énergies : adhésion au dispositif « pass culture » et précisions tarifaires**

Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT indique que le travail sur la communication se poursuit. Monsieur LECOMTE, infographiste à la retraite qui a travaillé par le passé pour la Commune et membre de l'association des Amis du Musée de l'Électrification de Bourgneuf (AMEB), a réalisé bénévolement la maquette du dépliant de communication. Un flyer sera prochainement distribué dans le cadre de l'appel aux dons. Après avoir étudié les axes que sont le « Petit futé », de la carte Luciole, il est proposé d'adhérer au « pass culture », dispositif à destination des classes mais également, individuellement, des jeunes en âge d'être scolarisés au collège ou au lycée.

Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT indique également qu'après quelques mois de fonctionnement, d'autres carences tarifaires sont apparues. Il convient d'appliquer la gratuité pour les écoles municipales de Bourgneuf, d'établir la notion de scolaire de 4 à 19 ans et de définir un tarif « visite guidée » pour les groupes de 4 à 7 personnes, à savoir le prix d'entrée majoré d'un forfait de 20 € pour la visite.

Régis RIGAUD indique que les visites de groupes et les visites guidées risquent de prendre de l'ampleur. Plusieurs demandes sont déjà formulées.

Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité la convention du « pass culture » et les modifications tarifaires.

#### **9) Schémas directeurs de gestion des réseaux d'assainissement collectif et d'eaux pluviales, zonage pluvial : adoption de l'opération et du plan de financement prévisionnel**

Alain FINI indique que la consultation a permis de retenir le cabinet VRD'EAU pour un montant de 165 340 € HT. L'offre a été présentée aux différents partenaires qui l'ont agréée après un avenant d'ajustement. Les financements seront sollicités pour 75 %, financements validés oralement par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Département.

Régis RIGAUD rappelle la nécessité de disposer de ce schéma pour répondre aux demandes des financeurs avant toutes réalisations de travaux sous peine de non-accompagnement financier. C'est pour cela que les travaux des rues de Verdun, Turgot et des écoles ont été arrêtés. Il évoque également la nécessité de modérer sa consommation d'eau et le probable arrêté de sécheresse hivernale à paraître dans les prochains jours. Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT rappelle la présence d'un ancien réservoir à côté de la chapelle Notre-Dame du Puy qui alimente l'abreuvoir et la possible utilisation de cette eau.

Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité l'offre présentée ainsi que le plan de financement associé.

**10) Acceptation du don de l'Association des Amis du Musée de l'Électrification de Bourgneuf (AMEB)**

Régis RIGAUD indique que cette délibération a été ajoutée à l'ordre du jour après la tenue du Bureau municipal car l'AMEB a décidé de sa dissolution le samedi 18 février et de faire don des collections (prévu dans les statuts de l'association) et du solde du compte bancaire à la Commune. Le don financier sera affecté à la restauration de l'installation hydroélectrique. Le conseil municipal remercie l'AMEB pour son investissement, sa collaboration lors de la création du Pôle des énergies et enfin pour ce don.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité le don et valident son affectation.

**11) Convention de gestion du contrat d'assurance statutaire du personnel avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale**

Régis RIGAUD indique que le centre de gestion aide la commune dans la gestion de son contrat d'assurance et pour cela, une convention doit être signée.

Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité le soutien du centre de gestion et la convention de gestion associée.

**12) Délibération modificative du RIFSEEP**

Régis RIGAUD rappelle la délibération du 26.10.2020 modifiant le régime indemnitaire des agents de la commune. Celle-ci a permis la détermination des groupes de fonctions selon le nouvel organigramme, groupes classés par catégories de grades (C, B, A). Il convient de corriger les maximums des deux parts du régime afin que les groupes B2 et A3 soient identiques puisqu'ils correspondent aux mêmes fonctions mais à des grades différents. Régis RIGAUD indique que cette modification n'engendre pas de surcoût financier.

Les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité cette modification et les montants maximums associés.

**13) Convention de partenariat entre le Département de la Creuse et la commune pour le développement de la lecture publique et la gestion de la bibliothèque municipale**

Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT rappelle que la commune travaille en étroite collaboration avec la bibliothèque départementale. La convention de partenariat actuelle a été revue par le Département et il faut donc la valider. Il s'agit d'une convention annuelle tacitement renouvelable. La convention stipule les actions partenariales comme l'apport de conseils (exemple du désherbage), le prêt de livres du fonds départemental, la mise à disposition de meubles, le prêt d'expositions.

Les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité la signature de la convention.

### Questions diverses :

- Écoles : Régis RIGAUD informe le conseil de sa rencontre avec l'Inspectrice de l'Éducation Nationale (IEN) en présence de Karine GARGUEL, rencontre au cours de laquelle la fermeture d'une classe de maternelle a été évoquée. L'opposition de la commune a été clairement signifiée mais l'information est confirmée par voie de presse ces derniers jours, ce qui est déplorable. Une réunion départementale des maires est organisée demain soir à laquelle Karine GARGUEL participera et indiquera la position de Bourgneuf sur le sujet. Les élus municipaux de Bourgneuf ne s'interdisent pas de rencontrer la presse sur le sujet. La commune a déjà subi une fermeture de classe à l'école Marie Curie, il y a deux ans, alors que les effectifs étaient remontés quelques mois après la décision. Les règles d'ouverture de classe étant différentes, ce constat n'a pas permis de revenir en arrière. Même si les élus ont conscience de la diminution des inscriptions notamment en petite section, pour autant cela ne justifie pas la fermeture d'une classe pour la prochaine rentrée scolaire. Les élus s'interrogent également sur le regard porté aux écoles alentours et aux effectifs que sont les leurs ; à la prise en compte des moyens investis dans les écoles ; à la réponse favorable aux situations exceptionnelles comme pendant la pandémie de COVID 19 où seule Bourgneuf a accueilli les enfants des personnels prioritaires. Un article sera porté au prochain Bourgneuf Info.

- Petite Ville de Demain (PVD) : Régis RIGAUD indique qu'une réunion du COPIL intercommunal a eu lieu cet après-midi. Le pourcentage des personnes dites « âgées » est important malgré un solde naturel positif à l'échelle de la Creuse. Un probable Plan Particulier pour la Creuse n°2 a été annoncé qui comportera certainement une thématique habitat.

- 35 ans du jumelage avec Zirndorf : cet anniversaire se déroulera à Bourgneuf les 25, 26 et 27 août prochains. Environ 50 personnes de Zirndorf sont attendues. Les élus seront prochainement sollicités pour l'hébergement même si les réservations en hôtel ou au gîte du lac seront prévues. Le programme prévisionnel s'établit ainsi : samedi matin discours et fanfare, samedi midi buffet froid à l'espace Cauvin avec activités de plein air sur le site du stade, le soir repas au gymnase (car le hall est réservé par les sapeurs-pompiers). Le lycée a été sollicité pour mettre ses cuisines à disposition du traiteur qui sera choisi et également les dortoirs pour l'accueil des jeunes allemands. Cet hébergement reste à confirmer car il semble que les règles de déplacement des jeunes allemands aient changé. Le maire indique avoir sollicité un soutien du département de la Creuse et d'un organisme national pour obtenir des financements. Il sollicite les élus pour réfléchir au cadeau à offrir à nos amis allemands.

- Médecins, hôpital : beaucoup de rumeurs circulent en ce moment et les élus peinent à se faire une idée de la situation. Un médecin urgentiste souhaiterait partir, le service dit B1 serait fermé. Régis RIGAUD indique ne pas être au courant d'un projet de restructuration. Les élus conviennent de prendre un RV avec l'ARS. Clément BENABDELMALEK confirme la suppression de postes dans tous les services et le non-renouvellement de CDD, les services fonctionneraient avec 2 à 3 personnes en moins. Régis RIGAUD indique que la nouvelle directrice ne s'est pas présentée à la mairie, comme habituellement. Paule CALOMINE demande si cette personne est directrice ou attachée car cela est important. La première est indépendante dans son travail, l'autre suit les ordres donnés. Les élus confirment la nécessité de se rendre soit à l'ARS du département soit à l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

- Chaufferie municipale : le nouveau directeur d'ENGIE a été reçu par Messieurs FINI et MALIVERT en présence de la DGS. La collaboration est perçue différemment, mise aux normes pouvant être conjointe avec une prolongation de la DSP en cours de 10 ans. Il reste donc, avec l'accompagnement du SDEC et les éclairages de l'étude de faisabilité à engager, à déterminer le chiffrage des travaux à opérer.

- L'APAJH a signifié par écrit son installation à Bourganeuf et l'acquisition du foncier situé à la voie Dieu. L'intercommunalité a été sollicitée pour opérer une modification du PLU. En effet, la parcelle est fléchée pour de l'habitat locatif et il convient d'étendre la notion d'habitat.

- Éclairage public : l'allumage à 7 heures du matin n'étant pas approprié notamment pour le cheminement des scolaires jusqu'à leurs transports et le corps médical, une modification a été opérée à 6 heures. La contrepartie a été d'éteindre à 21 heures, ce qui fait d'autres mécontents notamment les usagers du cinéma. Les élus conviennent que la situation n'est pas satisfaisante mais le coût financier les oblige à ces choix. L'éclairage du stade est à nouveau évoqué. Régis RIGAUD doit rencontrer le Président du club, il abordera ce sujet.

- Dégradations des équipements publics et notamment du gymnase (coût de 1 100 € depuis début janvier). Même si l'état des lieux entrant et sortant est porté à la mise à disposition, il n'est pas systématiquement réalisé et ce de manière rigoureuse tel qu'attendu. Différentes associations ont donc été mises en responsabilité et la prise en charge des frais associés sollicités. Ces dégradations sont inacceptables.

- Fibre : des courriers vont être prochainement adressés aux riverains n'ayant pas répondu à la société DORSAL. Il s'agit de mettre en place des servitudes pour ne pas pénaliser certains résidents souhaitant accéder au service, service qui ne peut pas être installé dans la cas où un propriétaire s'opposerait au passage de câble sur sa façade. La situation du village du Placin est évoqué par Bernard FREISSEIX. Une demande écrite est à adresser à l'intercommunalité selon Michelle SUCHAUD.

- Adressage : un travail sur les numéros et noms des rues est en cours avec La Poste. Un groupe de travail doit être constitué : Patricia DELAGE et Michelle SUCHAUD se portent volontaires.

- Pôle des énergies : Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT indique que les livrets d'animation impliquent le choix d'une mascotte. Annabelle DUJARDIN-PERGAUD a proposé de lancer un concours. Les élèves de CM2 et de 6<sup>ème</sup>, au regard de leurs activités, ne peuvent malheureusement pas y participer. La commission culture a donc proposé de lancer un concours à l'échelle des citoyens de Bourganeuf. L'information sera faite sur le Bourganeuf info, le site Internet et la page Facebook de la commune. La récompense proposée sera 4 entrées pour une visite guidée.

- Les dates du prochain conseil municipal dédié aux budgets restent à définir ainsi que celle du bureau, de la commission des finances et enfin des commissions de travail. Clément BENABDELMALEK a demandé à intégrer la commission des finances.

- recrutements : 3 personnes ont été reçues pour le remplacement du responsable des services techniques mais actuellement pas de candidat retenu, les compétences en gestion d'équipe étant

nécessaires. Le prochain responsable réintégrera le bureau situé aux ateliers municipaux afin d'être au plus près de l'équipe. Le remplacement de l'agent électricien, au regard de cette spécialisation, s'avère délicat, un candidat doit être entendu la semaine prochaine. À noter qu'un autre agent de la collectivité doit suivre une formation en électricité mais elle n'interviendra qu'après le départ en retraite de son collègue. Le remplaçant de la responsable du service entretien, résident à Bourganeuf, réalise un stage d'immersion de 4 jours à compter de demain. Si le stage est positif, il intégrera la collectivité sous CDD quelques semaines avant le départ de la titulaire afin de permettre un tuilage. À noter, deux absences longues, celles d'un agent de service au ménage (remplacement par un CDD) et d'un agent comptable (service de remplacement du Centre de Gestion ou CDD à prévoir rapidement).

- Caserne des pompiers : Régis RIGAUD indique que le SDIS a confirmé que le projet d'une caserne neuve était annulé. La caserne existante doit faire l'objet de travaux rapidement pour l'agrandissement de deux travées pour le stationnement des véhicules (en particulier pour la grande échelle), travaux portés financièrement par le SDIS. Des travaux de rénovation des locaux dans leur globalité sont à programmer à l'horizon 2025 mais le SDIS ne les portera pas. La commune de Bourganeuf, propriétaire, devra donc se charger de leurs financements et solliciter les communes voisines pour acter de leurs participations. Régis RIGAUD précise que la commune de Bourganeuf ne peut pas prendre seule en charge cet investissement. Clément BENABDELMALEK demande ce que devient le provisionnement budgétaire opéré depuis 3 ans pour la nouvelle caserne. Régis RIGAUD indique que la somme provisionnée servira pour la réhabilitation.

- Ancien SPAR : Carmen CAPS souhaite savoir où en est la démarche avec le propriétaire. Régis RIGAUD indique que la commune ne peut plus rien faire sauf à acheter le bien mais il faut avoir un projet et surtout posséder le budget d'acquisition (130 000 €) et de réhabilitation. Le sujet a été abordé lors de la réunion PVD de cet après-midi. Des financements pourraient être mobilisés pour une destruction en faveur d'un aménagement urbain du type espace vert et de rencontres. Cette solution sera étudiée avec l'intercommunalité au titre de PVD car la commune d'Ahun est également confrontée à une situation similaire. Régis RIGAUD aborde la situation du bâtiment de l'ancien cordonnier qui montre également des signes de vétusté avancés mais pour lequel la commune peinait à identifier l'héritier. Un courrier est arrivé il y a quelques jours de l'avocat du potentiel héritier.

La séance est levée à 21 heures

Le Maire,

Régis RIGAUD

Le secrétaire de séance,

Clément BENABDELMALEK